



Le prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine (IANA) est un prêt d'honneur de soutien à la création et la reprise d'entreprise dans le secteur agricole et aquacole au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.



BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques, créant ou reprenant une entreprise répondant aux critères suivants :

Être non éligible à la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA), sauf cas particuliers* ou avoir entre 40 et 55 ans et sollicité la DNJA volet outil de production

Au moment de la demande, être non installé, installé à titre principal ou à titre secondaire depuis moins de 3 ans, ou déjà installé comme solidaire

Le siège social de l'entreprise doit être situé dans le département de la Corrèze et une partie de l'activité réalisée en Corrèze

Le plan de financement doit inclure un prêt bancaire professionnel d'un montant au moins égal au PH sollicité

*porteurs de projet ayant bénéficié de la DJA ou du PH pour un premier projet puis ayant arrêté cette activité pour des raisons indépendantes de leur volonté, ayant eu une activité non agricole/aquacole pendant une durée significative et présentant un projet d'installation agricole/ aquacole totalement différent.



ATOUS

Renforcement des quasi-fonds propres

Apport de confiance pour les financeurs lié au mode de décision d'attribution du PH et au suivi qui en découle

Comité d'agrément pluridisciplinaire



MODALITES

Montant entre 5 000€ et 20 000€ (Montant total des prêts d'honneur pour un même dossier est plafonné à 40 000€ et à deux prêts par entreprise)

Sans garantie personnelle

A taux 0

Prêt d'une durée comprise entre 36 et 84 mois avec un différé inclus de remboursement d'un maximum de 9 mois

Prêt remboursable mensuellement par prélèvement automatique sur le compte bancaire personnel du bénéficiaire

Le prêt d'honneur est obligatoirement associé à un prêt bancaire



FRAIS

Garantie BPI

Assurance invalidité / décès



QUE FINANCE CE PRÊT ?

Réalisation d'investissements : matériel ou immatériel

Financement du besoin en fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité



CONTACT

05 19 59 01 80

www.initiativecorreze.fr

contact@initiativecorreze.fr

